

### Définition des "usagers"

Un "usage" est (en particulier) le fait de se servir de quelque chose, le fait d'utiliser quelque chose pour sa consommation, pour ses besoins, c'est l'utilisation, l'emploi, la possibilité de se servir de quelque chose.

Un "usager" est une personne qui utilise un service (fréquemment un service public), qui emprunte habituellement un domaine, qui fréquente un lieu public : *usagers de la cantine, du métro, de la route.*

De mon point de vue les élèves des écoles de musique et leurs parents ne doivent "utiliser" ni la musique, ni son enseignement, encore moins les enseignants...

L'apprentissage de la musique et son enseignement sont des engagements réciproques, non des relations commerciales.

L'usager d'un transport public ne s'en sert que lorsqu'il en a besoin pour se rendre d'un point à un autre.

On ne peut être usager de la classe de solfège ou de violon.

L'apprentissage et l'enseignement de la musique sont de l'ordre de l'engagement et de la responsabilité ; une sorte de contrat, au sens épicurien.

Mais ces deux mots "engagement" et "responsabilité" sont bien désuets aujourd'hui et il est, en effet, assez commun de rencontrer, dans une école de musique, des "usagers".

Hélas...

Claude Henri Joubert

Article paru dans la revue FNAPEC 2011